



BULLETIN n° 158 - Juillet 2019

ACTIVITES DU TROISIEME TRIMESTRE 2019

Rappel : la permanence est fermée en juillet et août

MANIFESTATIONS

FORUMS DES ASSOCIATIONS

Nous aurons un stand :

- Dimanche 8 septembre à Bures de 10h à 18h – Gymnase Chabrat.
- Dimanche 8 septembre à Orsay de 10h à 18h – Gymnase JC Blondin.

Etant à la même date, nous aurons besoin de votre aide pour tenir les stands.

JOURNEES DU PATRIMOINE : 21 et 22 SEPTEMBRE AU VERGER

Le verger sera ouvert **aux visites libres de 14 à 18 h** (visites guidées : voir le site **ABON** en septembre).

Le **verger conservatoire Nozeran** est situé en face du Bâtiment 360 du Campus (dans la vallée).

Des panneaux explicatifs sur **"l'entretien d'un verger au naturel"** sont disséminés dans le verger.

Présentation historique et principes d'entretien (taille, éclaircissage, soins), reconnaissance des variétés, conservation des fruits.

Possibilité de dégustation de pommes.

La préparation de ces deux journées demande beaucoup de travail : cueillette des pommes, tri, étiquetage, mise en place des panneaux dans le verger suivant le plan défini.

Les bonnes volontés sont indispensables et doivent être renouvelées !



WEEK-END MYCOLOGIQUE.



Mycologues et mycophages seront les bienvenus à notre balade mycologique annuelle !

En espérant des conditions météorologiques favorables à l'émergence des carpophores, le week-end du 25 au 27 octobre 2019 nous verra à nouveau réunis pour notre quête. Robert sera notre guide et animateur !

Nous serons hébergés au Château de Petit Bois, à Cosne d'Allier, à quelques encablures au sud de notre terrain de jeux, la splendide forêt de Tronçais.

Le séjour est organisé en demi-pension, du dîner du vendredi au petit déjeuner du dimanche. En fonction des options choisies (chambre double ou simple, type de repas), le coût total du séjour sera compris entre 110 et 140 € par personne.

Inscrivez-vous avant le 15 septembre en nous envoyant un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de ABON (virement possible).

ACTIVITES PERMANENTES

Le verger : chaque mercredi de 10 h à 12 h (entre bâtiments 360 et 362).

Ce trimestre, ramassage des pommes tombées et début de la récolte.

La numérisation des herbiers des Ecoles Normales Supérieures de Paris (dans le bâtiment 460 du campus). Il s'agit de restaurer, numériser les planches d'herbiers puis entrer les informations des étiquettes dans un inventaire en vue de les pérenniser et d'en donner l'accès à tous via internet.

Si vous êtes intéressé(e), envoyer vos coordonnées à ABON (« contact » en bas de la page d'accueil de www.abon91.org). **Cette activité reprendra début septembre.**



SORTIE NATURE

L'Association ERON, avec Cloé, vous propose une **sortie en fin de journée en forêt** :

samedi 13 juillet à Milly-la-Forêt, à partir de 17h et jusqu'à la nuit.

Quand les humains rentrent chez eux, la faune quitte son abri ! Sangliers, chevreuils, lièvres, engoulevents, hiboux, grenouilles... Apprenez à déceler leur présence en journée pour mieux les observer au crépuscule.

Prévoir un pique-nique. Jumelles prêtées sur demande. Covoiturage selon participants.

Inscription obligatoire : Courriel : eron.asso@yahoo.fr Tél : 06-73-33-81-42

Site : <http://eron.asso-web.com>

Tarif : 12 €, 8 € pour les abonnés.

RANDONNEES

ABON n'est **pas l'organisateur** des randonnées.

Pour toutes demandes : randoliberte91@gmail.com

Tous les détails sur <https://sites.google.com/site/randolib91/>

Dimanche 8 septembre, Brueil-en-Vexin – Oinville sur Montcient ; 19 km

Avec J-C. Keller

Dimanche 22 septembre, Méréville : cressonnières, château, parc ; 14 km

Avec M. Gingold

Dimanche 6 octobre, Morainvilliers – Bazemont ; 17 km

Avec D. Lesaint

Nous rappelons que les articles n'engagent que leurs auteurs.

Souvenirs de Brière

Le gîte en granit du "Menhir" à Pontchâteau nous a servi de base pour la découverte de cette belle région.

Jeudi 30 mai : Île de Fédrun.

Nous visitons en "chaland" le marais de la Grande Brière qui fait partie depuis 1970 du Parc Naturel Régional de Brière.

Cette dépression, issue d'un effondrement géologique de l'ère tertiaire est un ancien golfe parsemé d'îles et comblé par des alluvions. La mer et la Loire ont façonné le paysage, l'une en envahissant et en se retirant tour à tour, l'autre par ses alluvions. La tourbe qui constituait la richesse du marais provient de la décomposition des forêts et des plantes aquatiques. Au XIX^e siècle, le creusement de canaux et la construction d'écluses mirent fin à la remontée des marées et réduisirent l'envasement : l'eau désormais est douce.



Notre guide manœuvre le chaland à l'aide d'une longue perche (ou blin). Et nous glissons sur le plan d'eau (ou piarde), parmi les roseaux et les joncs, frôlant les huttes (ou bosselles) en osier d'où l'on chasse le gibier à l'affût avec les chiens. Hélas les oiseaux sont occupés à nidifier et nous en verrons très peu : quelques hirondelles et busards des roseaux...

Notre guide nous expose les caractéristiques de la vie en Brière.

Sur les 15000 ha de marais 6700 sont une propriété indivise des habitants, droit reconnu en 1461 par le duc de Bretagne. Les propriétaires ne paient pas d'impôts mais ils sont tenus d'entretenir les marais : couper les roseaux, drainer ... L'exploitation de la tourbe pour le chauffage n'a plus cours. Les principales ressources restent. L'élevage, l'exploitation de la vase par des barges draineuses pour fournir "le terreau noir ", la chasse, la pêche et la coupe des roseaux en gerbes de 40 cm, épaisseur de la toiture des chaumières dont nous pourrions voir des exemples dans le village de Kérhinet.

Pendant ces explications nous avons dérivé insensiblement vers l'embarcadère. Et nous pouvons alors nous diriger vers le Jardin du Marais à Bignon d'Hoscas dont le pittoresque propriétaire, fervent défenseur de l'environnement, essaiera de nous convertir à ses méthodes.

Vendredi 31 mai

Journée touristique :

L'Océarium du Croisic avec, entre autres, ses manchots et ses requins.

La tour Saint-Guénolé et sa vue panoramique sur les marais, "le pays blanc".

Guérande, sa collégiale Saint- Aubin et ses remparts, brillamment commentés par notre jeune guide.

Samedi 1^{er} juin

Nous nous dirigeons vers l'ouest, au marais salant du Rostu à Mesquer où Monsieur Arnoult nous fait découvrir son métier de paludier et la salorge. Nous faisons le tour d'une partie du traict (bassin) du Mès sous la conduite de sa femme. Lui, nous rejoindra pour compléter les explications :

L'eau de mer, amenée lors des marées par un canal ou étier se décante de 15 à 30 jours dans un réservoir (vasière) puis se concentre dans un second, le cobier. L'eau circule ensuite dans un fragile système aux formes géométriques, de réservoirs de moins en moins profonds (d'abord les fares, puis les adernes) pour atteindre le moment magique où la concentration est telle que les cristaux se forment directement dans l'eau : ceci se passe dans les "œillels " où la couche n'a plus que 5 cm d'épaisseur. Monsieur Arnoult nous invite à nous déchausser pour arpenter les talus de terre dénommés " fossés" et assister à la récolte du sel : la fleur de sel écumée à la surface avec une pelle plate (la lousse) puis le sel gris raclé avec un grand râteau plat (le las).

Nous allons ensuite visiter la salorge où est entreposée la récolte.



Par été très sec on peut obtenir 3 000 kg de sel par œillet. Ce sel est riche en magnésium et très parfumé. De là nous nous dirigerons vers Kercabelllec pour visiter une entreprise d'ostréiculture.

Dimanche 2 juin

Visite de la base navale de Saint- Nazaire.

Saint - Nazaire est un grand centre de construction navale. Point de débarquement des forces alliées pendant la Première Guerre mondiale, Saint- Nazaire devint une base sous-marine allemande à la Seconde. La base sous- marine édiflée pendant l'occupation est une énorme construction en béton armé d'une superficie de 37 500 mètres carrés. Ses 14 alvéoles permettaient de recevoir une vingtaine de sous- marins. Au fond des alvéoles était installé un arsenal pour les réparations. Les travailleurs forcés espagnols ou volontaires travaillèrent 24 heures sur 24 pendant 2 ans et demi. De nombreuses techniques pour consolider le béton furent imaginées afin de résister au grand nombre des bombardements alliés : dalles de plus en plus épaisses et structures destinées à disperser l'effet des bombes. La base est sortie intacte de la guerre.

Cependant sur les 702 sous-marins utilisés par l'armée allemande dans l'Océan Atlantique, 603 furent détruits en mer par les alliés.

Après ce retour impressionnant dans le passé, il ne nous restait plus qu'à affronter les modestes inconvénients de notre époque et à rentrer chez nous...

Compte rendu fait par *Edith et Marie-Paule*

L'Yvette dans le Campus de l'Université Paris Sud : restauration de la continuité écologique et lutte contre les inondations

Dans le passé, la vallée entre Bures et Orsay, était essentiellement une zone humide où l'Yvette serpentait. La création de moulins a nécessité de la rendre rectiligne et d'installer des clapets pour maintenir le niveau d'eau



utile. La création du Campus a apporté des remblais sur des parties de la zone humide. Lors des curages du lit de l'Yvette, le SIAHVY (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) a déposé la vase sur les rives, rendant celles-ci verticales et isolant l'Yvette des zones humides où elle pouvait s'étaler lors des crues.

Le résultat de ces travaux du passé fut la rupture (par les clapets) de la continuité écologique pour les poissons et du transit sédimentaire, peu de végétation (pas de biodiversité) sur les rives, le comblement progressif des zones humides isolées, l'installation de nombreux ragondins creusant leurs terriers dans les rives et l'augmentation des inondations, en aval, dues à la diminution du volume utile du lit, au tracé rectiligne favorisant

la vitesse de l'eau, au manque de zones d'expansion.

La renaturation du cours de l'Yvette dans le Campus s'est avérée nécessaire depuis de nombreuses années, mais ni le Campus, ni le SIAHVY n'avaient les budgets indispensables. Récemment, la recherche de financements a amené à utiliser des mesures compensatoires liées à la destruction de zones humides impactées par la construction de la Ligne 18 portée par la Société du Grand Paris (SGP). [cf. Article sur les « mesures compensatoires écologiques » dans le Bulletin ABON n° 149-avril 2017].

Une enquête publique a eu lieu, fin 2018, sur le déclassement provisoire des espaces boisés classés impactés à Bures (pour lequel nous avons donné un avis favorable).

Les travaux ont commencé dès février 2019 afin de pouvoir abattre les arbres (non remarquables) avant le « réveil » de la faune.

Il s'agit de restaurer la continuité écologique de l'Yvette, restaurer le style fluvial, restaurer les zones humides et lutter contre les inondations.



EXEMPLE DE MISE EN PLACE D'UNE RAMPE EN ENROCHEMENT

Pour ce faire, le clapet d'Orsay est démoli ce qui permet de descendre le niveau d'eau d'environ 1,5 m en ce point et est remplacé par l'aménagement d'une rampe à enrochements.

Le changement de pente de l'Yvette (elle passe de 0,011% à 0,15%) sur ce parcours augmente les vitesses d'écoulement en amont et la ligne d'eau en aval. Il faut donc reprendre la morphologie des berges pour contenir la rivière lors des crues. Elle va évoluer vers une alternance de radiers et de mouilles et de rivière quasi rectiligne à une rivière sinueuse.

Des méandres sont créés faisant passer la rivière de 1,3 km à plus de 1,6 km.

Le talutage des berges leur donne un profil plus naturel (en pente douce), permettant leur revégétalisation et l'expansion de l'Yvette vers les zones humides lors des crues.

Les zones humides (2,5 ha) à nouveau ouvertes sur le lit de l'Yvette sont restaurées. Des remblais sont enlevés pour retrouver le niveau initial. Rappelons que les zones humides jouent un rôle important : elles régulent les inondations et inversement elles limitent l'intensité des effets de sécheresse en cas de canicule ; ce sont des réservoirs de biodiversité floristique et faunistique.

Un boisement alluvial composé d'une aulnaie-frênaie sera mis en place pour constituer un refuge pour la faune. Ce nouvel habitat, rare dans la région, permettra de préserver les berges et d'en filtrer les eaux.

Ainsi pour prévenir les inondations, le volume de stockage des eaux dans les zones humides sera désormais de 42 843 m³.

Notre association, ainsi que celles regroupées dans le « Collectif de l'Yvette », ne pouvait qu'être favorable à ce projet attendu de longue date.

Nous avons toutefois fait des remarques sur les limites d'un terrain (très proche de la collection de camélias et du verger) impacté par les travaux et sur le circuit des camions emportant les résidus de remblais décaissés. Nous craignons qu'ils envisagent le passage par la collection de camélias et l'entrée du verger. Voici donc la réponse du SIAHVV à cette remarque dans le rapport du commissaire-enquêteur :

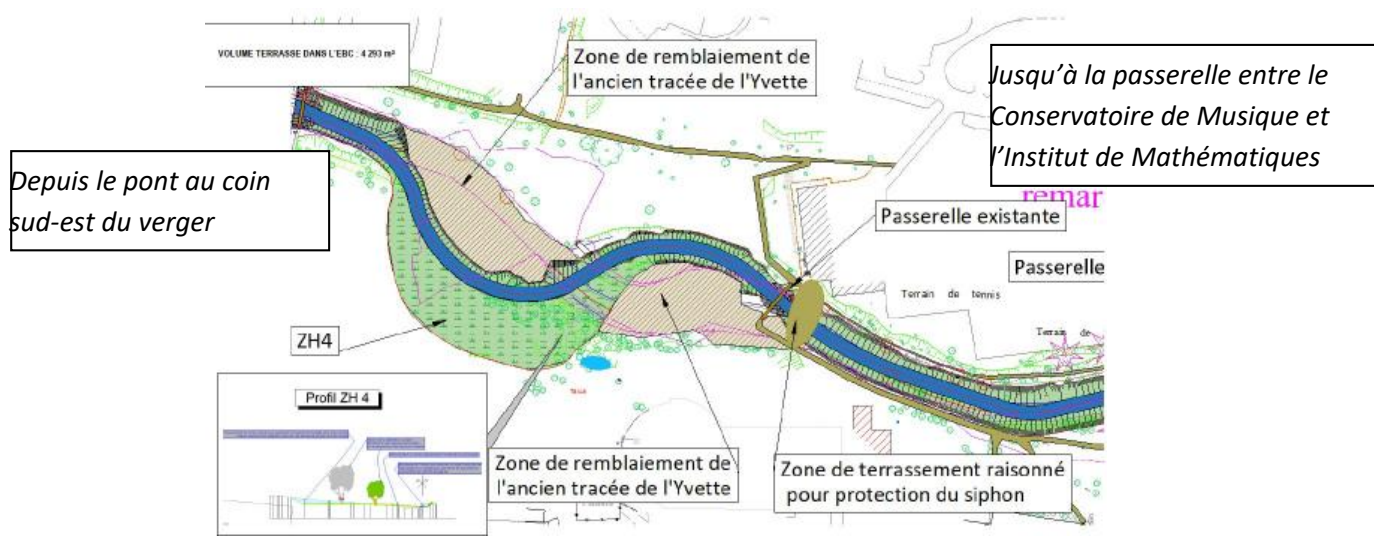


En réponse, cette préoccupation de l'association a été prise en compte. Le SIAHVV, accompagné du son maître d'œuvre, a modifié son projet pour tenir compte du caractère patrimonial du site. Ainsi, aucune intervention n'est prévue au niveau du verger et de la collection de camélias.

S'agissant des résidus des décaissements, après analyses des terres évacuées, les résidus seront évacués en Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI). Le SIAHVV examinera les modalités d'accès au site et la qualité des engins intervenant lors de la réalisation des travaux.

Comme quoi, nos interventions peuvent, parfois, être utiles et écoutées !!

Bernadette Fontanella



BIBLIOTHEQUE

Acquisitions du 2^{ème} trimestre 2019 :

Livres achetés :

- *La guerre des fourmis*. (bande dessinée). F. Courchamp et M. Ughetti. Ed. Equateurs Sciences, mars 2019
- *Observer les oiseaux en France. Plus de 300 sites ornitho*. J.-Y. Barnagaud, N.Issa, S. Dalloyan. Ed. Biotope, 2019

Revue reçues au 2^{ème} trimestre 2019 :

- *Le Courrier de la nature*, n° 316 mai-juin 2019. Dossier : les poissons-clowns.- Vanoise : les pérégrinations des bouquetins.- La réserve naturelle libre de Nas en Ardèche.- Le grand saumon de la Loire.
- *L'Ecologiste*, n° 54 avril-juin 2019. Dossier : le grand retour du sauvage. – Qu'est-ce que la décroissance ? (S. Latouche).
- *La Garance Voyageuse*, n° 125 printemps 2019. La petite oseille (*Oxalis acetelosa*). –La grande berce.- La cuscute.
- *La Garance Voyageuse*, n° 126 été 2019. Les agrumes, des ancêtres sauvages aux nombreuses variétés cultivées aujourd'hui.- Le Benjoin, des mythes fondateurs à la panacée populaire.- Les posidonies, trésor de la Méditerranée.- L'hellébore fétide, une belle empoisonneuse.- Elisabeth Dugage de Pommereul(1733-1782) une grande botaniste oubliée (spécialisée en graminées !).
- *La Salamandre*, n° 251 avril-mai 2019. Dossier : le Coucou. – Orchidées des prairies : la belle et la bête.
- *La Salamandre*, n° 252 juin-juillet 2019. Dossier : Vipère, la pacifique.- Le bocage vendéen.
- *Salamandre miniguide*, n° 96 : Les chenilles. Reconnaître 27 larves de papillons.
- *Insectes*, n° 192 1^{er} trim.2019. Le toilettage chez les insectes - Les insectes ingénieurs (2).- Insectes fossiles.
- *La Hulotte*, n° 108 mai 2019. La coccinelle à 7 points.
- *Liaison* (FNE) n° 185 fév-mars 2019 : Le chanvre.
- *Liaison* n° 186 avril-mai 2019 : la méthanisation.
- *L'Oiseau mag*, n° 134 printemps 2019. Dossier : Quel avenir pour le martinet noir ?
- *L'écho du Parc*, n° 80 mai-août 2019. Remettre l'Yvette dans son lit.

Adresse postale :

Association Bures-Orsay-Nature, Université Paris-Sud, bâtiment 304, 91405 Orsay Cedex

Adresse de la permanence et de la bibliothèque :

Près du seul feu tricolore du campus : bâtiment 308, 1^{er} étage, bureau 3110

Horaires de la permanence : les mardis et mercredis de 12h30 à 14h (sauf vacances scolaires)

Téléphone aux heures de permanence : 01 69 15 45 68

<http://www.abon91.org/>

Association loi 1901 déclarée en préfecture de Palaiseau le 26/10/1970

Adhérente à l'UASPS (Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay et des vallées limitrophes),
à IDFE (Ile-de-France-Environnement), à FNE (France Nature Environnement) et à la LPO.

Adhésions et cotisations :

La cotisation est valable pour l'année civile, **de janvier à décembre**. L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin trimestriel et donne accès aux activités, dont celles du verger et aux sorties nature.

Certaines sorties demandent une participation aux frais.

Cotisation : 15 € ; étudiant : 7 € ; cotisation familiale : 15 € plus 9 € par adhésion supplémentaire

Membre bienfaiteur : à partir de 20 €.

Accès libre aux non-adhérents pour les conférences organisées à Orsay et à Bures-sur- Yvette.